

LUNDI 18 DECEMBRE 2023
HÔTEL DU DEPARTEMENT

BUDGET PRIMITIF
POUR 2024

ALLOCUTION
DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité de nos récents débats d'Orientations Budgétaires du 17 novembre dernier, nous sommes réunis ce jour, conformément au calendrier annoncé, pour l'examen et le vote du Budget Primitif 2024.

Avant d'ouvrir les débats, je souhaite que notre Assemblée rende hommage à deux de ses anciens membres récemment décédés, Messieurs Abel NORECK et Michel VICQ.

Abel NORECK, conseiller général honoraire du canton de Signy-le-Petit, est décédé le 2 décembre dernier dans sa 88^{ème} année. C'est le 1^{er} octobre 1967 qu'il faisait son entrée dans notre Assemblée, la même année que celle de son élection comme maire de Signy-le-Petit. Il a siégé ici jusqu'en mars 1992, soit pendant près de 25 ans. Elu Secrétaire du Conseil général puis de la Commission départementale, il a présidé celle-ci de 1979 à 1982. Il a également présidé la 2^{ème} commission de 1982 à 1985.

Déjà adjoint au maire de sa commune à moins de 30 ans à partir de 1965, il en est resté maire pendant 41 ans jusqu'en 2008, signe de l'estime et de la confiance de la population à son égard.

Professeur d'allemand au collège de Signy-le-Petit puis principal de l'établissement jusqu'en 1996, il a été toute sa vie engagé au service de ses concitoyens et attaché au développement de sa commune qu'il a marquée de son empreinte, du canton et des Ardennes.

Abel NORECK était notamment chevalier de l'Ordre National du Mérite et officier des Palmes académiques.

Michel VICQ, décédé le 14 décembre dernier dans sa 75^{ème} année, était natif de Beaumont-en-Argonne. Il avait été élu pour la première fois dans notre Assemblée en mars 1994 comme successeur de Robert LEGRIS. Réélu en 2001, il a siégé sur nos bancs pendant deux mandats jusqu'en mars 2008.

De profession préparateur en pharmacie, il s'était également investi dans le mandat municipal à Mouzon. Après en avoir été conseiller municipal et 1^{er} adjoint, il avait été élu maire en 1995, puis réélu pour un second mandat jusqu'en 2008. Il était maire honoraire de Mouzon depuis 2009.

Très investi dans le développement local et la promotion des Ardennes, il a notamment présidé le Comité Départemental du Tourisme, contribuant activement à l'attractivité de Mouzon et de notre département. Vice-Président du Conseil général pendant son

second mandat, il avait été fait chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2004.

J'adresse à leurs familles et à leurs proches les condoléances de notre Assemblée et les assure de toute notre sympathie.

Je vous demande d'observer maintenant une minute de silence, en hommage à nos anciens collègues.

Je vous remercie.

* * *

L'année 2023 qui s'achève aura été une année difficile sur le plan budgétaire avec une nouvelle fois des dépenses imposées par l'Etat peu ou pas compensées et qui aggravent inexorablement les restes à charge des AIS qui s'élèvent pour les départements à 9,2 milliards d'euros.

S'y ajoutent 2 milliards d'euros pour la prise en charge des MNA qui est une conséquence directe de la politique migratoire relevant de la compétence exclusive de l'Etat dont les départements subissent les impacts financiers, sans oublier la pression imposée sur notre dispositif de protection de l'enfance.

Pour notre département, la facture des mesures nouvelles décidées par l'Etat s'élève à 19,6 M€ en 2024, compensées à hauteur de seulement 2 M€.

Si rien ne change, ce sera demain une mission impossible que de bâtir un budget obligatoirement en équilibre.

Dans ce contexte où il va être de plus en plus compliqué de faire face aux dépenses que l'Etat nous impose, je vous propose un budget 2024 particulièrement contraint.

Conformément à nos orientations budgétaires, je vous propose de répondre à 4 objectifs :

- **Ne pas aggraver notre épargne nette négative** qui était au BP 2023 à hauteur de - 8 M€.
- **Ne pas réduire nos actions volontaires** (5,3 M€) en direction du sport, de la culture et des acteurs associatifs notamment.
- **Assumer et financer toutes les missions sociales et de solidarité dont nous avons la charge** (225,6 M€) et maintenir notre soutien financier pour la modernisation de nos établissements de l'enfance et d'hébergement des personnes âgées.
- **Maintenir nos efforts d'investissement** (40 M€) sur nos routes et nos bâtiments, au sein de nos collèges, dans nos stations touristiques, pour la maison départementale des sports et pour l'achèvement de la voie verte sud Ardennes.

Je vous propose également de relever en 2024 notre participation financière au SDIS de 3 M€, portant celle-ci à plus de 9 M€ conformément à mes engagements.

Comme je le dis régulièrement le département est la collectivité du dernier kilomètre. Il n'y a pas dans ce territoire une famille ardennaise qui ne soit pas de près ou de loin concernée par une action du conseil départemental.

Nous agissons sur tous les âges de la vie, et même avant celle-ci dans le cadre de la PMI, et pourtant, aujourd'hui, **notre existence et plus que jamais menacée tout simplement parce que l'Etat ne nous donne pas les moyens d'assumer les missions que le législateur nous confie.**

Beaucoup de clignotants sont au rouge et nous assistons aujourd'hui à une dégradation extrêmement rapide de la situation financière des départements.

Il est grand temps que l'Etat nous redonne les moyens d'agir et vienne aider les départements les plus en difficultés en apportant une réponse rapide et à la hauteur des enjeux.

Au-delà de vouloir afficher une nouvelle ambition pour les Ardennes, les compensations des grandes politiques sociales que nous assumons doivent être largement plus importantes.

Les restes à charges deviennent de plus en plus insupportables et représentent plus de 40 M€ cette année.

Malheureusement je crains fort qu'une fois de plus, à l'image du fonds de sauvegarde créé en 2020 est abondé par la dynamique de TVA, les départements les plus fragilisés ne soient pas entendus.

En effet si les travaux de la Commission des finances de Départements de France à laquelle je participe régulièrement ont permis d'identifier 14 départements les plus en difficulté au regard de leur indice de fragilité sociale et de leur taux d'épargne brute moyen 2021-2022, les critères de répartition ont été pondérés par le critère population à hauteur de 50% ce qui a pour effet de favoriser les 4 départements éligibles les plus peuplés comme le Nord ou la Gironde, qui voient leur attribution augmenter respectivement de 138% et 72% alors que la nôtre diminue de 30%, et cela sans que leurs critères financiers ne soient plus dégradés que les nôtres, bien au contraire.

Tout cela avec la bénédiction de l'Etat qui a imposé la prise en compte de ce critère population comme condition pour abonder ce fonds pourtant destiné aux départements les plus fragiles.

Tout cela n'a pas de sens et je crois qu'aujourd'hui le système de financement des collectivités est à bout de souffle et doit être revu complètement.

Nous avons aujourd'hui une France à deux vitesses avec des territoires qui disposent de moyens financiers importants notamment en matière de DMTO, tout simplement parce qu'ils ont la chance de se trouver sur l'arc atlantique ou méditerranéen.

La mise en place d'une véritable péréquation verticale et l'amélioration de la nécessaire solidarité entre départements par le biais de la péréquation horizontale, devraient venir gommer ces différences pour permettre une meilleure équité territoriale.

Je veux partager avec vous un autre sujet d'inquiétude : la lettre de mission adressée par le Président de la République à Eric Woerth pour une « nième » réflexion sur la simplification de l'organisation territoriale en vue de réduire le nombre de strates décentralisées considérées aujourd'hui comme trop nombreuses.

Une chose est sûre : si l'Etat voulait nous faire disparaître, il ne s'y prendrait pas autrement avec l'asphyxie financière que nous connaissons et qu'il organise.

Qui demain sera aux côtés des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants en danger et de celles et ceux qui sont dans la précarité ?

Qui demain remplacera cet échelon de proximité indispensable dans des départements ruraux comme le nôtre ?

Mes Chers Collègues, au-delà des difficultés financières que nous connaissons, la vraie question que l'on doit se poser aujourd'hui est de savoir si l'Etat veut encore de l'échelon départemental dans ce pays ou s'il veut tout simplement nous faire disparaître au profit d'une politique de guichets alors que nous sommes si nécessaires à la proximité, à l'équilibre et à l'aménagement du territoire.